COMMUNE DE MONTREUX

Rapport-préavis No 36/2019

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine
et
réponse au postulat « *Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée* »
de M. Florian Chiaradia

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mardi 19 novembre 2019 à 20 heures

à la Villa Mounsey, rue du Marché 8, 1820 Montreux

Version du 11 octobre 2019

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Historique 2
3 Développement 3
3.1 Montreux – Les Avants - Zweisimmen 3
3.2 Montreux – Haut-de-Caux 3
3.3 Développement de l'offre nocturne en fin de semaine 3
4 Conséquences financières 4
4.1 Réponse au postulat 4
5 Développement durable 5
5.1 Social 5
5.2 Economique 5
5.3 Environnemental 5
6 Position de la Municipalité 5
7 Conclusions 6

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du rapport-préavis

Par ce rapport-préavis, la Municipalité propose l'amélioration de la desserte nocturne des lignes ferroviaires régionales Montreux – Les Avants et Montreux – Haut-de-Caux en fin de semaine et entend ainsi répondre au postulat « *Chemins de fer Montreux – Les Avants et Montreux – Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée* » de M. Florian Chiaradia, pris en considération par votre Autorité lors de sa séance du 29 avril 2015.

2 Historique

Comme le rappelle le postulant, une offre en transports publics de qualité, adaptée aux besoins des habitantes et habitants, est un élément essentiel des prestations publiques que doit assurer une collectivité comme la nôtre.

Ces dernières années, diverses modifications de notre réseau de transports publics ont permis d'améliorer l'offre (par exemple celle urbaine des VMCV et l'augmentation des trains à Montreux), mais aussi parfois de la péjorer (en particulier l'avancée de 30 minutes du dernier train Montreux – Haut-de-Caux).

Il est utile de se rappeler que les lignes de transports publics sont réparties en deux catégories. Les lignes urbaines (sur la Riviera, la majorité des lignes de bus) sont surtout financées par les communes territoriales. Les lignes régionales (sur la Riviera, essentiellement les lignes ferroviaires) sont surtout financées par la Confédération et les cantons.

Les lignes Montreux – Les Avants – Zweisimmen et Montreux – Haut-de-Caux sont considérées comme des lignes régionales et leur déficit d'exploitation est donc pris en charge par la Confédération et le Canton de Vaud. S'agissant de l'entretien de l'infrastructure, c'est également la Confédération qui alloue les ressources nécessaires. Ainsi, la définition de l'offre est essentiellement de la compétence du Canton et de l'Office Fédéral des Transports (OFT).

L'OFT a fixé à 20% le taux de couverture[1] minimal en dessous duquel l'exploitation d'une ligne doit être remise en cause. Les discussions, avec le MOB SA/MVR SA et le Canton (plus précisément avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes, DGMR), relatives à l'amélioration de l'offre, doivent donc tenir compte de cette limite.

L'arrivée du GoldenPass Express, prévue en 2021, a imposé une revue complète de l'horaire entre Montreux et les Avants, notamment. Il est ressorti de cette remise à plat plusieurs éléments positifs pour notre Commune, présentés ci-dessous. Dans le cadre de ces discussions, le Canton est entré en matière pour que des prestations supplémentaires, nocturnes en l'occurrence, puissent être commandées et financées par notre Commune sans qu'elles ne soient prises en compte dans le taux de couverture.

[1] Le taux de couverture est le rapport entre les recettes voyageurs (billetterie) et les charges.

3 Développement

3.1 Montreux – Les Avants – Zweisimmen

Le futur horaire 2021 de la ligne MOB Montreux-Zweisimmen sera revu en profondeur avec un cadencement horaire systématique. Un des objectifs est de permettre la circulation du GoldenPass Express tout en offrant aussi un horaire cadencé entre Les Avants et Montreux. Cette simplification importante permet en particulier d'intégrer à l'horaire les courses scolaires actuellement ajoutées entre Montreux et Les Avants et financées par la Commune (au poste budgétaire 180.3517). Ces prestations seront donc financées, dès 2021, selon le régime des lignes régionales.

Concrètement, la desserte entre Montreux et Les Avants sera assurée par deux services : la navette régionale omnibus VD qui relie Montreux aux Avants et le service supra-régional semi-direct Regio (trains R, qui relient Montreux à Zweisimmen).

Les horaires cadencés des trains R Montreux-Zweisimmen (un train par heure entre 4h30 et minuit) et des navettes Montreux-Les Avants (un train par heure entre 6 et 20 heures) permettent une desserte 30' des haltes entre Fontanivent et Les Avants. Cet horaire sera dorénavant identique du lundi au dimanche[2].

Après 20h, seuls les trains R seront encore en service et assureront, à la demande, la desserte de toutes les haltes. Ainsi, toutes les haltes[3] seront desservies du lundi au dimanche selon ces cadences, avec toujours la même minute de départ.

Signalons encore que la nouvelle ligne supra régionale rapide RegioExpress complétera cette offre, à raison de 4 paires de train par jour.

3.2 Montreux – Haut-de-Caux

Il y a quelques années, l'augmentation du nombre d'habitants à Haut-de-Caux a permis d'intégrer cet arrêt dans l'offre régionale et d'y prolonger les trajets qui s'arrêtaient précédemment à Caux. La portion Montreux – Haut-de-Caux de la ligne Montreux – Glion – Naye a une fonction de desserte régionale intégrée à la zone tarifaire Mobilis.

Il y a quelques années, l'horaire de cette ligne a été décalé de 30 minutes, ce qui a eu pour effet négatif d'avancer le dernier train en direction de Haut-de-Caux à 22h17. Le Canton a accepté d'intégrer à l'offre de base un train supplémentaire à 23h17, dès le changement d'horaire 2019.

3.3 Développement de l'offre nocturne en fin de semaine

Comme expliqué ci-dessus, s'agissant de lignes relevant du trafic régional, la Commune de Montreux ne peut pas décider seule des adaptations de l'offre. Historiquement, seules des prestations nécessaires aux transports scolaires pouvaient être ajoutées, et financées, par les Communes. Tant la DGMR que l'OFT acceptent maintenant que les Communes puissent financer des prestations ciblées, comme par exemple des services supplémentaires en soirée[4].

---

[2] A l'exception du premier train du dimanche matin.

[3] La seule exception sera la halte de Sendy-Sollard, laquelle ne sera desservie qu'une fois par heure (par la navette omnibus en journée et par les trains R en soirée).

[4] Il n'est pas exemple pas possible qu'une commune compense de manière globale les recettes manquantes pour que le taux de couverture atteigne le seuil de 20%.

Après discussion avec le MOB, il est proposé de commander, pour les fins de soirée des vendredis et samedis, un train supplémentaire Montreux – Les Avants et un autre Montreux – Haut-de-Caux. Comme ces prestations imposent des délais de mise en œuvre et de validation formelle par la DGMR et l'OFT, elles ne pourraient entrer en vigueur qu'au changement d'horaire du 13 décembre 2020.

De manière plus ciblée et dans un souci de complémentarité, il est également apparu intéressant d'augmenter les heures d'exploitation du funiculaire Territet-Glion les nuits du Festival de Jazz. Cette amélioration peut être mise en œuvre dès l'édition 2020.

Selon l'offre reçue de MOB SA, l'augmentation des charges serait inférieure à l'économie occasionnée par l'intégration des transports scolaires à l'horaire de base.

Forfait desserte supplémentaire Montreux – Les Avants	CHF 18'269.–
Forfait desserte supplémentaire Montreux – Haut-de-Caux	CHF 33'575.–
Forfait service nocturne Territet – Glion pendant MJF	CHF 5'870.–
Total TTC	**CHF 57'714.–**

4 Conséquences financières

Globalement, ces améliorations auront un impact très faible sur les finances communales. En effet, ces charges seront compensées par l'économie, dès 2021, sur les transports scolaires, qui se situent à environ CHF 60'000.- par année actuellement. Si l'utilisation de ces services supplémentaires est satisfaisante, on peut s'attendre à une amélioration des recettes et, à terme, espérer que ces prestations soient, toutes ou partie, intégrées à l'offre de base du trafic régional.

Ce préavis entraîne une dépense supplémentaire au budget 2020 du compte 180.3517 « Participation transports publics » de CHF 5'870.- ainsi qu'un montant de CHF 57'714.- aux budgets 2021 et suivants de ce même compte.

4.1 Réponse au postulat

Le présent rapport-préavis propose une offre établie en partenariat avec le MOB SA, le MVR SA et la DGMR, laquelle permet de répondre aux attentes du postulat[5]. Plus précisément :

Etendre le service semi-horaire Montreux-Fontanivent au samedi ;

L'horaire proposé sera identique aux 7 jours de la semaine, répondant ainsi à cette attente.

Introduire une desserte semi-horaire sur le parcours Montreux-Chernex jusqu'à la fin du service (23h45)

Il n'a pas été possible de prolonger cette cadence semi-horaire si tard. Afin de rester dans les critères financiers imposés par l'OFT, le choix a été de prioriser un horaire simple et attractif en journée et ceci chaque jour de la semaine, complété de trains nocturnes en fin de semaine.

Introduire une course nocturne tardive les nuits de vendredi-samedi et samedi-dimanche, en correspondance avec les CFF, sur le tronçon Montreux-Les Avants, pour information à 00h45 environ.

[5] Cf. annexe

Le présent rapport-préavis répond à cette demande, via une prise en charge communale de cette prestation.

Retarder la fin du service sur le parcours Montreux-Caux, avec l'introduction d'une course au départ de Montreux à 23h44.

Le présent rapport-préavis répond à cette demande, via une prise en charge communale de cette prestation.

5 Développement durable

5.1 Social

L'amélioration de l'offre en transports publics proposée dans ce rapport-préavis permet notamment d'en faciliter l'accès aux usagers qui en sont fortement dépendants pour leurs déplacements individuels, par exemple les jeunes, qui pourront ainsi bénéficier d'un service simplifié en soirée.

5.2 Economique

Les améliorations présentées dans ce rapport-préavis rendront plus attractifs les villages desservis en améliorant leur accessibilité avec le bas de notre Commune. Cela rendra, par exemple, certains restaurants de nos hauts plus attractifs, car plus accessibles. Inversement, cela permettra aux habitants des villages desservis de plus aisément profiter d'activités en soirée qui se déroulent régulièrement sur le bas de notre Commune (théâtre, concerts, etc.)

5.3 Environnemental

La simplification et l'amélioration de la desserte en transports publics proposée sera un argument supplémentaire pour le transfert modal en faveur d'une mobilité peu polluante. Les bénéfices seront notables pour les lieux d'habitations desservis par cette ligne.

6 Position de la Municipalité

La Municipalité est convaincue qu'une offre de transports publics est importante pour un développement de qualité de notre Commune. Les améliorations de l'offre proposées participeront de cet objectif.

En plus de l'augmentation du nombre de trajets, la Municipalité se plaît particulièrement à constater que la refonte complète de l'horaire de la ligne Montreux – Zweisimmen offrira un accès facilité, grâce à des horaires cadencés chaque jour de la semaine.

Grâce à l'amélioration du taux de couverture de ces lignes, il est possible de mettre en œuvre ces améliorations sans hausse des coûts pour la Commune, mais en transférant une partie des charges précédemment consacrées aux transports des écoliers vers un transport nocturne en fin de semaine. Grâce à cela, l'offre continue donc régulièrement de s'améliorer sur notre territoire, après les améliorations réalisées entre Montreux et Chailly par exemple.

Naturellement, si ces prestations ont du succès, il sera possible d'envisager de poursuivre, notamment en partenariat, l'amélioration de cette offre.

7 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 36/2019 de la Municipalité du 11 octobre 2019 au Conseil communal relatif à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine et réponse au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de commander une desserte supplémentaire Montreux – Les Avants et Montreux – Haut-de-Caux en fin de soirée des vendredis et samedis dès 2021, selon l'offre de courses supplémentaires en 2021 du MOB SA ;
2. de commander l'exploitation nocturne du funiculaire Territet – Glion pendant le Festival de Jazz de Montreux dès l'édition 2020 ;
3. de porter, à cet effet, au budget 2020 le montant de CHF 5'870.– puis, aux budgets 2021 et suivants, le montant de CHF 57'714.– au compte 180.3517 « Participation transports publics » ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ce rapport-préavis ;
5. de prendre acte du fait que ce rapport-préavis répond au postulat « *Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée* » de M. Florian Chiaradia.

Ainsi adopté le 11 octobre 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin

Annexe : postulat déposé par M. Florian Chiaradia

Délégation municipale : M. Caleb Walther, Conseiller municipal

Postulat « *Chemins de fer Montreux – Les Avants et Montreux – Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée* » déposé par M. Florian Chiaradia, pris en considération le 18 février 2015

Selon notre mode de vie actuel, la part du trafic de loisirs par rapport au trafic général augmente. Achats, excursions de week-end, sorties et vacances: les loisirs sont impensables sans déplacements. Contrairement aux idées reçues, il s'agit même de la première source de trafic.

Toutefois, force est de constater que les prestations se concentrent avant tout sur les heures de bureau, écartant au passage les besoins des personnes aux horaires irréguliers, pourtant en nombre croissant.

Ainsi, en 2007 a eu lieu la dernière amélioration de la desserte sur la ligne MOB Montreux-Les Avants, avec la mise en place en journée d'une cadence semi-horaire sur le parcours Montreux-Fontanivent-Chernex du lundi au vendredi. Si cette introduction a permis une amélioration significative des prestations en semaine, le week-end, l'offre se réduit souvent à une cadence horaire.

Autre point faible, les prestations en fin de journée. Le service de navette Montreux-Fontanivent s'arrête à 18h00 : à partir de là, un autre concept d'exploitation plus aléatoire assure entre 1 et 2 trains par heure jusqu'à 23h45, fin du service. Offre irrégulière, non cadencée, la situation actuelle est peu satisfaisante.

Par ailleurs, si sur la ligne Vevey-Blonay quelques courses nocturnes sont proposées le week-end, rien de tel n'existe sur la ligne du MOB.

Sur la rive gauche de la Baye de Montreux, la situation est encore moins reluisante : la ligne Montreux-Caux offre sa dernière course au départ de Montreux à 22h44.

Alors que les risques de l'alcool au volant sont désormais pris très au sérieux, que l'on s'achemine vers une pénalisation croissante de cette pratique, ces prestations tardives contribueraient certainement à accroître la sécurité sur nos routes.

Je demande donc que l'on étudie en collaboration étroite avec le Canton la faisabilité de l'amélioration des prestations sur ces lignes, en axant sur le soir et le week-end. L'étude examinera notamment les propositions suivantes :

- Etendre le service semi-horaire Montreux-Fontanivent au samedi ;
- Introduire une desserte semi-horaire sur le parcours Montreux-Chernex jusqu'à la fin du service (23h45)
- Introduire une course nocturne tardive les nuits de vendredi-samedi et samedi-dimanche, en correspondance avec les CFF, sur le tronçon Montreux-Les Avants, pour information à 00h45 environ.
- Retarder la fin du service sur le parcours Montreux-Caux, avec l'introduction d'une course au départ de Montreux à 23h44.

A ce jour, nos lignes régionales recèlent donc encore un grand potentiel d'amélioration, sans investissement massif dans les infrastructures. Au vu du développement immobilier conséquent du plateau Brent-Chernex ces dernières années, ce qui a été, je crois, reconnu par tout le monde tout à l'heure lorsque nous traitions du postulat de Mme Gote, ces enjeux sont fondamentaux. Chernex, appelé à devenir un centre d'importance régionale, se doit d'avoir une desserte de grande qualité.

Pour rappel, si notre Commune bénéficie d'une offre excellente sur le littoral, les spécialistes pointent du doigt les défaillances des prestations sur les hauts. En accompagnant ce développement urbanistique par des prestations de transports publics efficaces, Montreux veille à un développement harmonieux et respectueux de l'environnement, ce à quoi notre Commune est particulièrement attachée.

Enfin, à l'heure où sur la ligne Vevey-Blonay il est envisagé de porter la cadence en période de pointe à 4 trains par heure, il est de notre ressort de proposer une offre de qualité également aux habitants des hauts de notre Commune.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir envoyer ce postulat en commission pour étude et rapport. Je vous remercie. »